

# CONTRAT D'ENGAGEMENT 2019-2020

## **ARTICLE 1 : LES COURS**

- Les cours de **KIZOMBA** débutent le Mardi 17 septembre 2019 et se terminent le Mardi 16 juin 2020. Ils sont dispensés chaque mardi, hors vacances scolaires et jours fériés, au Complexe Brassens Camus - rue Henri Dunant - 33310 LORMONT, de 20h à 23h.
- Les cours de **SEMBA** et **ATELIER TECHNIQUE** débutent le Lundi 16 septembre 2019 et se terminent le Lundi 15 juin 2020. Ils sont dispensés chaque Lundi, hors vacances scolaires et jours fériés, à l'Amicale Laïque - 15 rue Louis Eloi - 33130 BEGLES, de 20h15 à 22h20.

## **ARTICLE 2 : TARIFS ET MODALITÉS DE RÉGLEMENTS**

- Les **Frais d'adhésion** à l'association KIZOMBA FLOW ACADEMY sont de **15 €**.

	<b>ANNUEL</b>	<b>SEMESTRIEL</b>	<b>TRIMESTRIEL</b>
<b>1 cours / semaine</b>	<b>260 €</b> (26€/mois)	<b>180 €</b> (30€/mois)	<b>120 €</b> (40€/mois)
<b>2 cours / semaine</b>	<b>350 €</b> (35€/mois)	<b>240 €</b> (40€/mois)	<b>140 €</b> (47€/mois)
<b>3 cours / semaine</b>	<b>400 €</b> (40€/mois)	<b>290 €</b> (48€/mois)	<b>165 €</b> (55€/mois)

- Les tarifs forfaitaires sont dégressifs dans le temps et sont établis par personne.
- Tous les cours doivent être payés lors de l'inscription. Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables. Tout abonnement commencé est intégralement dû.
- Mode de règlement par chèques ou espèces. **L'ordre à indiquer sur les chèques est « KIZOMBA FLOW ACADEMY ».**
- Une facilité de paiement en plusieurs fois est à votre disposition. A l'inscription, vous pouvez régler en :
  - 3 chèques ⇒ encaissement prévu en septembre, décembre et mars
  - 5 chèques ⇒ encaissement prévu en septembre, novembre, janvier, mars et mai
  - 10 chèques ⇒ encaissement prévu chaque mois.Les encaissements des chèques s'établissent le 5 de chaque mois.
- Une inscription en couple pour un même cours vous fait bénéficier d'une réduction de 10 euros/personne sur le tarif choisi.
- Pour tout cas particulier, contactez directement Amadou.

## **ARTICLE 3 : INSCRIPTION**

- L'élève remplit une fiche d'inscription, fournit un **certificat médical** et effectue son (ses) règlement(s).
- En cas d'inscription en cours d'année, un calcul au prorata du nombre de mois sera effectué sur le forfait annuel.

## **ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES**

- La responsabilité des professeurs de l'association Kizomba Flow Academy ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne durant les cours.
- L'élève déclare, par son inscription, être apte médicalement à la pratique de la danse (certificat médical à fournir) et disposer d'une assurance responsabilité civile.

## **ARTICLE 5 : ABSENCES ET ANNULATIONS**

- **Absence de l'élève ou arrêt des cours** : aucun remboursement des cours ne sera perçu, à l'exception de cas particulier avec remise de certificat médical.
- **Absence du professeur** : Les cours seront rattrapés ultérieurement. Les élèves seront informés des dates de report des cours dans les plus brefs délais.

## **ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE**

- Par la signature de ce contrat, l'élève déclare autoriser les professeurs de l'association KFA à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies/vidéos le représentant sur tous supports.
- Des **groupes privés** nommés « **Kizomba Flow Academy 2019-2020** », « **Semba Flow Academy 2019-2020** » et « **Atelier Technique Academy 2019-2020** » sont à disposition sur Facebook.

**Je reconnais avoir pris connaissance que toute somme versée sera considérée comme débit et ne sera pas remboursée, même au cas où l'abonnement ne serait pas suivi d'effet.**

**Je soussigné(e) avoir pris connaissance du contrat d'engagement et de m'y conformer en totalité.**

Fait à ..... le .....

**SIGNATURE, précédé de la mention « lu et approuvé(e) »**